

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 28 mai 2021

Journée mondiale de l'hygiène menstruelle :

Le Gouvernement est pleinement engagé pour lutter contre la précarité menstruelle

La précarité menstruelle constitue un enjeu important de santé publique et de solidarité. Elle concerne près de 2 millions de femmes dont l'accès aux protections hygiéniques est difficile ou impossible pour des raisons avant tout financières. Cette situation porte atteinte à leur dignité, constitue un frein à l'insertion de milliers de femmes en situation de précarité et augmente les risques de déscolarisation. C'est également un facteur de risque pour la santé en cas de renouvellement insuffisant des protections. À l'occasion de la Journée mondiale consacrée à l'hygiène menstruelle, le Gouvernement rappelle ses engagements pour lutter contre ce fléau.

Lors de son interview à *Brut* le 4 décembre 2020, le Président de la République a partagé son indignation de constater que de trop nombreuses femmes n'ont pas accès à des protections hygiéniques et se retrouvent, ce faisant, sans solution à l'approche de leurs

règles. Il avait annoncé, à cette occasion, que le Gouvernement apporterait des réponses très concrètes à la question de la précarité menstruelle en 2021, et ce en synergie avec les associations compétentes.

Suite à la publication de plusieurs rapports parlementaires, le Gouvernement a traduit en actes l'engagement du Président de la République. Plusieurs actions importantes sont ainsi menées par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère des Solidarités et de la Santé, le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

Le ministère de la Santé et des Solidarités ainsi que le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances consacrent en 2021 cinq millions d'euros afin d'amplifier les expérimentations déjà entreprises en 2020 en direction des maraudes, des épiceries solidaires ou encore en facilitant l'organisation de collectes pour toucher plus massivement les personnes en situation de précarité et de très grande précarité.

Chaque année, ce sont 130 000 jeunes filles qui ont manqué l'école régulièrement. Pour répondre à ce besoin, le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, prolongera l'expérimentation conduite à Lille et l'étendra à cinq nouveaux départements de l'Hexagone et d'Outre-mer : les Alpes-Maritimes, les Ardennes, les Landes, la Réunion et la Seine-Saint-Denis.

Par ailleurs, la lutte contre la précarité étudiante, aggravée par la crise sanitaire, est l'absolue priorité du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. C'est pourquoi la ministre Frédérique Vidal a annoncé, en complément des nombreuses aides déjà déployées, la gratuité des protections hygiéniques pour les étudiantes. Ainsi, les résidences universitaires des CROUS et les services de santé universitaires ont été équipés en distributeurs de protections hygiéniques gratuites et respectueuses de l'environnement. À partir de la rentrée de septembre, ces distributeurs seront déployés dans les restaurants universitaires afin d'être accessibles au plus grand nombre.

Les objectifs du Gouvernement sont les suivants :

- › Faciliter l'accès aux protections périodiques pour les femmes précaires à titre gratuit ou à prix symbolique ;
- › Contribuer à lever le tabou et la stigmatisation sur les menstruations avec des programmes de sensibilisation ;
- › Sensibiliser davantage et dès le plus jeune âge à l'importance d'une bonne hygiène ;
- › Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment en matière d'insertion sociale et professionnelle.

Ces quatre objectifs sont au cœur de l'action gouvernementale à destination des femmes précaires ou en très grandes précarité (femmes sans-abri et femmes incarcérées), des jeunes collégiennes, lycéennes et des étudiantes.

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, déclare : « Nous nous attaquons à un tabou, dénoncé par les associations et rappelé par le président de la République. Les règles ne sont pas un sujet de honte. La précarité menstruelle, si, et il est de notre devoir collectif de venir en aide à des centaines de milliers de femmes qui n'ont pas accès aux protections menstruelles et de soutenir les associations mobilisées dont je souhaite saluer le travail quotidien. C'est à la fois une question de santé publique et de solidarité. »

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, déclare : « La précarité menstruelle concernerait près d'une 1 étudiante sur 3 dans notre pays: c'est inacceptable. Mon ministère s'engage pour lutter contre toutes les formes de précarité et j'ai souhaité faire de la précarité menstruelle une absolue priorité. De nombreux établissements étaient déjà engagés dans cette dynamique, et je tiens à saluer leurs actions. Mais c'est d'une mobilisation nationale dont nous avons besoin aujourd'hui. C'est pourquoi j'ai souhaité mettre en place des distributeurs gratuits, accessibles à toutes celles qui en auront besoin. C'est une question de respect, une question de dignité : à la rentrée, l'accès à des protections hygiéniques ne doit plus représenter une difficulté pour aucune étudiante de ce pays. C'est mon engagement. »

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des

chances, déclare : « Aucune femme ne devrait avoir à s'inquiéter pour sa prochaine protection périodique. En plus des risques sur leur santé, la précarité menstruelle entraîne d'importantes répercussions psychologiques et professionnelles. Des répercussions plus insidieuses et généralement tues car entourées de honte, qui mènent parfois à la dépression ainsi qu'à l'exclusion sociale. Enjeu de santé et de dignité, l'accès aux protections périodiques constitue également un enjeu de solidarité et d'égalité des chances. Le combat contre la précarité menstruelle doit donc être mené collectivement. Conformément à l'engagement du Président de la République et aux côtés des associations, le Gouvernement est plus que jamais mobilisé pour lutter contre ce fléau et enfin briser le tabou des règles. »

Sarah El Haïry, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, déclare : « L'accès aux protections périodiques est un enjeu de santé, de solidarité mais également d'égalité des chances car la précarité menstruelle impacte directement la réussite scolaire des collégiennes et des lycéennes qui en sont les victimes. Acheter des protections périodiques est une réelle source d'inégalité que nous ne souhaitons plus occulter. En nous attaquant directement, avec Jean-Michel Blanquer, à ce tabou au sein des écoles, nous souhaitons lutter définitivement contre la précarité menstruelle. »

Contacts presse :

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

Ministère des Solidarités et de la Santé

Tél : 01 40 56 60 60

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Tél : 01 55 55 82 00

Mél : presse-mesri@recherche.gouv.fr

**Ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de
l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité
et de l'Égalité des chances**

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)